

Fonds du Collège international de l'AFNIC

Appel à projets 2012

afnic

Préambule

La mission du Fonds du Collège international de l'AFNIC est de promouvoir des actions venant renforcer le rôle des TLD des pays en développement et des membres du Collège international dans l'accompagnement de l'économie numérique de leurs pays respectifs.

L'objectif du Fonds est de soutenir des projets concrets dans un souci de retombées opérationnelles en matière d'usages des noms de domaines, de disséminations des TIC et des savoir-faire associés.

C'est pourquoi les projets soumis doivent de préférence s'inscrire dans les domaines suivants :

- application informatique ;
- contenu en ligne ;
- renforcement de capacités ;
- bourse d'études ;
- assistance à manifestation sous l'égide du Collège ;
- assistance à projet de développement.

L'année 2012 est particulière en ce sens qu'elle voit l'ICANN ouvrir un appel à projets pour la création d'extensions génériques (gTLD). Le Fonds souhaite apporter son soutien aux pays émergents pour leur permettre d'accéder à cet appel d'offre malgré la barrière financière que constitue le coût de soumission et de développement d'un tel projet.

Le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes français s'associe au Fonds pour apporter une aide de 400K€ à l'accompagnement de projets de gTLD issus de l'Afrique subsaharienne.

C'est pourquoi les projets soumis en 2012 doivent de préférence s'inscrire dans les domaines suivants :

- participation à des projets de développement d'extensions de 1^{er} niveau (code pays et générique);
- aide aux registres en cours de développement et/ou qui participent au développement d'une extension générique ;
- renforcement de l'usage par le plus grand nombre des domaines Internet dans le contexte local ou régional ;
- renforcement de capacités dans le domaine des TIC ;
- renforcement de capacités dans le domaine de la gouvernance de l'Internet ;
- à la valorisation et la promotion du Collège dans les sphères régionales contribuant à la gouvernance de l'internet ;
- bourse d'études ;
- assistance à manifestation sous l'égide du Collège ;

Calendrier

Pour 2012, les projets pourront être soumis au Fonds dès la date de parution de l'appel.

La notification d'acceptation ou non interviendra après examen et délibération du Comité du Fonds du Collège International de l'Afnic. Un délai minimum de 21 jours est à prévoir entre le dépôt de la demande et la délibération du Comité du Fonds.

Les projets ayant obtenu un soutien du Fonds dans le cadre de cet appel 2012 devront être terminés avant le 31 décembre 2012.

Contacts

Fonds du Collège international de l'AFNIC

Immeuble International

78181 Saint Quentin en Yvelines Cedex France

Tél : +33 1 39 30 83 00

Fax : +33 1 39 30 83 01

[mailto : fonds-du-ci@afnic.fr]

Documents à télécharger

- *Dossier de candidature 2012*
- *Guide du proposant 2012*
Ce document présente les informations relatives à la mission et aux objectifs du Fonds du Collège international de l'AFNIC ainsi que les conditions d'éligibilité et de sélection pour les appels à projets.

Vous pouvez télécharger ces documents à l'adresse suivante :

www.afnic.fr/fr/l-afnic-en-bref/fonctionnement/college-international/le-fonds-du-college-international-4.html